

## Compte rendu de séance

### Séance du 9 Octobre 2014

L' an 2014 et le 9 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HALEUX Christiane, HURTEAU Sabrina, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : JACQUEMIN Marie à M. POTTIER Christian, MOREL Patricia à Mme MASSET Geneviève

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 03/10/2014

**Date d'affichage** : 03/10/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 13/10/2014

et publication ou notification  
du : 13/10/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

- 14-057 - Eglise Saint Mars - Restauration du porche, de la nef et des bas-côtés - Marchés
- 14-058 - Association "Pêle-Mêle sports et loisirs"- convention de financement pour l'accueil de loisirs - convention de mise à disposition de personnel 2014-2015 pour les Temps d'Activités Péri-Educatifs (TAP)
- 14-059 - Devis divers
- 14-060 - Don à la commune de 100 000 €

- 14-061 - Indemnités trésorier
- 14-062 - Décisions modificatives
- 14-063 - Délégations au maire d'attributions du Conseil Municipal
- 14-064 - Commission communale des impôts directs
- 14-065 - Dénomination de rues
- 14-066 - Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 14-067 - Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 14-068 - Rapport d'activité 2013 du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)
- 14-069 - Centre social du Pays de la Guerche de Bretagne - Convention intercommunale d'objectifs, d'utilité sociale et de financement

**14-057 - Eglise Saint Mars - Restauration du porche, de la nef et des bas-côtés - Marchés**

Vu la consultation selon la procédure adaptée ;  
 Vu les lots déclarés infructueux;  
 Vu la nouvelle consultation;  
 Vu l'analyse des offres réalisée par Monsieur WEETS ;

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes:

lot	entreprise	Montant total du marché (Tranche ferme + tranches 1 et 2) en € HT	Montant des options retenues en € HT	Montant total du marché en € HT
2 - sculpture	TOLLIS	46 911,25		46 911,25
5- menuiserie peinture	PERRAULT	31 000,00		31 000,00
7- électricité	PERRINEL	5 556,00		5 556,00

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

**14-058 - Association "Pêle-Mêle sports et loisirs"- convention de financement pour l'accueil de loisirs - convention de mise à disposition de personnel 2014-2015 pour les Temps d'Activités Péri-Educatifs (TAP)**

Vu les besoins pour l'organisation d'un centre de loisirs le mercredi sur la commune et pour l'organisation des TAP,

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de financement pour

l'accueil de loisirs et la convention de mise à disposition de personnel 2014-2015 pour les TAP avec l'association "Pêle-Mêle sports et loisirs".

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

**14-059 - Devis divers**

Le Conseil Municipal  
APPROUVE les devis suivants (investissement):

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Travaux de voirie 2014 (travaux supplémentaires)	Séché	<b>8 952,00 € TTC</b>
Centre culturel – Ascenseur remplacement ballast- mise en place d'une cellule toute hauteur	Alti-lift	<b>897,60 € TTC</b>
Extension éclairage public - rue du Trésor	SDEL	<b>13 976,77€ TTC</b>
4 PC portables TAP	Manutan	<b>1 400,16 € TTC</b>
Sinistre vestiaires sportifs	Gaboury	<b>1 383,50€ TTC</b>
SPS église	SOCOTEC	<b>6 501,00 € TTC</b>
Diagnostic technique - salle des sports	CERTA	<b>3 228,00 € TTC</b>

A la majorité (pour : 18, contre : 1, abstentions : 0)

**14-060 - Don à la commune de 100 000 €**

Madame le Maire informe le conseil qu'une personne souhaite faire anonymement un don d'une somme de 100 000 € à la commune et précise que ce don n'est pas subordonné à des conditions ou des charges pour la commune.

Le Conseil Municipal:  
DECIDE d'accepter ce don,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte en l'Etude de Me LE COMTE, notaire à Bais.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **14-061 - Indemnités trésorier**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, article 97 ;

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

Le Conseil Municipal

DECIDE de verser les indemnités de conseil et de confection de budget à Monsieur Bruno LE BERRE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Madame Soazic POTTIER n'a pas participé aux débats et au vote.

#### **14-062 - Décisions modificatives**

##### **Décisions modificatives**

La commune a acquis une tondeuse en 2012 pour la somme de 1 274,94 € et l'a revendue à 200 €. Comptablement, il faut sortir de l'actif cette tondeuse, après vente avec perte.

Soit les opérations comptables suivantes:

-Article 775 : reprise tondeuse : 200€

-Article 2188-040 sortie de l'actif : 1 274,94€ (titre)

-Article 776-042 différence sur réalisation négative : 1 074,94€ (titre)

-Article 192-040 : différence sur réalisation négative (mandat) 1 074,94€

-Article 675-042 : sortie de l'actif : 1 274,94 €

Le Conseil Municipal

VOTE les décisions modificatives suivantes:

Article 192-040 : +1200€

Article 2111-23 : -1200€

##### **Complément subvention sorties école Notre Dame**

Une somme de 2 811 € a été votée au BP 2014 en fonction des effectifs transmis par l'école (170 élèves). Finalement, 178 élèves ont effectué une sortie scolaire, soit une subvention correspondante à verser de 2 913€.

Le Conseil Municipal:

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 102 € à l'école Notre Dame d'Alliance

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **14-063 - Délégations au maire d'attributions du Conseil Municipal**

Par délibération n°14-020 du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a confié des délégations à Madame Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour un certain nombre de compétences, il vous est proposé de préciser les limites (seules les parties soulignées ont fait l'objet de précisions).

Le Conseil Municipal

DECIDE :

Madame le Maire, par délégation du Conseil municipal, est chargée et pour la durée de son mandat :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et ce pour l'ensemble des dossiers jusqu'à un montant de 10 000 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice y compris la constitution de partie civile, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce pour toutes procédures et devant l'ensemble des juridictions;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- d'exercer, au nom de la commune, et sur l'ensemble du périmètre de préemption urbain, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **14-064 - Commission communale des impôts directs**

La commission comprend:

Président: le Maire ou un adjoint délégué  
8 commissaires titulaires (1 domicilié hors commune)  
8 commissaires suppléants (1 domicilié hors commune)

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes pour siéger dans la commission communale des impôts directs:

### **Titulaires**

BESNIER Anne MARIE

CROCQ Lionel

GARNIER Marie-Pierre

GATEL Jean-Louis

GILBERT Loïc

HOGREL Pierre-Yves

LEVACHER Jean-Claude

MARCHAND Annick

RESTIF Jacqueline

RUBEILLON Yolande

THORIGNE Colette

### **Suppléants**

BARBE Maryvonne

BEDIER Raymonde

COLOMBEL Stéphanie

DESILLE Pierre

DESRUES Jacqueline

HARDY Patricia

HERVOUIN Jean-Jacques

LEFEUVRE Yvette

MADDALIN Christine

POTTIER Christian

RENOU Yves

### **Personnes ayant du bien sur Bais habitant à l'extérieur**

Dominique BARBE

Marcel GALLIER

A la majorité (pour : 17, contre : 1, abstentions : 1)

### **14-065 - Dénomination de rues**

Le Conseil Municipal décide de dénommer la nouvelle voie créée entre la rue du Chemin Vert et l'entrée du lotissement "Le hameau du Fresne", allée du Chemin Vert.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

### **14-066 - Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal le rapport annuel du prix et de la

qualité du service public de l'eau potable ;

Le Conseil Municipal:

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2013,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la mairie.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**14-067 - Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Madame Soazig POTTIER présente aux élus le rapport du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la mairie.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**14-068 - Rapport d'activité 2013 du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)**

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian POTTIER présente aux élus le rapport d'activité du SDE pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport d'activité 2013

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**14-069 - Centre social du Pays de la Guerche de Bretagne - Convention intercommunale d'objectifs, d'utilité sociale et de financement**

Après présentation du fonctionnement du Centre Social et de la convention, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 00 heure